



union des métiers de
l'hôtellerie restauration

Travaillons ensemble !

Les propositions de l'Umih
aux candidats aux élections
municipales de mars 2026.



umih

RESTAURATION
SAISONNIERS
HÔTELLERIE
TRAITEURS
CBEN

Travaillons ensemble !

Les propositions de l'Umih aux candidats aux élections municipales de mars 2026.

À l'occasion des élections municipales de 2026, l'Union des métiers de l'hôtellerie restauration (Umih) adresse aux candidats un message clair : **travaillons ensemble** pour bâtir des communes vivantes, attractives et durables, où l'hospitalité demeure au cœur du lien social et du développement local.

Partout en France, nos cafés, hôtels, restaurants, traiteurs et discothèques, sont les premiers visages de l'accueil, les témoins du vivre-ensemble, les artisans du quotidien. Ils participent à l'économie locale, font battre le cœur de nos communes et créent du lien entre habitants, visiteurs et territoires.

Mais pour continuer à jouer ce rôle essentiel, ils ont besoin de partenaires engagés à leurs côtés : les maires et leurs équipes municipales. Ensemble, nous pouvons relever les défis qui s'imposent à nous en transformant chaque commune en un espace d'opportunités partagées pour développer l'attractivité et l'emploi, accompagner la transition écologique, réguler l'offre d'hébergement touristique. Ce manifeste n'est pas une liste de demandes : c'est une invitation à coopérer, à bâtir des politiques locales fondées sur la concertation, la confiance et l'action concrète.

Car l'hospitalité, ce n'est pas seulement un métier, c'est une culture commune. Et cette culture, c'est à l'échelle de chaque commune, aux côtés des élus, que nous voulons la faire grandir.

Ensemble, faisons de l'hospitalité un moteur du bien-vivre et du développement local.

THIERRY MARX,
PRÉSIDENT CONFÉDÉRAL DE L'UMIH

Le secteur en chiffres

17 405 hôtels	175 421 restaurants	29 369 débits de boissons ⇒ bars, cafés, brasseries
10 000 traiteurs évènementiel	120 000 licences IV en circulation	Plus de 85% des entreprises ont moins de 10 salariés
220 000 saisonniers ⇒ cumulés été et hiver	35 métiers différents	502,98 M€ de taxe de séjour ⇒ reversés par an par les hébergements touristiques

Tourisme

2 millions de salariés ⇒ direct et indirect	8 % du PIB : part du secteur du tourisme	Plus de 100 millions de visiteurs étrangers en 2024
--	---	---

Développons ensemble l'attractivité touristique de nos communes

Enjeux. Chaque commune a un potentiel unique : patrimoine, paysages, gastronomie, savoir-faire. Les visiteurs recherchent aujourd’hui l’authenticité, la marche, le vélo, des événements à taille humaine et des centres-bourgs vivants. Une attractivité réussie profite d’abord aux habitants en créant des emplois, en soutenant services et commerces et en améliorant le cadre de vie, tout en dynamisant cafés, hôtels, restaurants, discothèque et traiteurs.

Travaillons ensemble à :

- ➔ **Un accueil irréprochable** grâce à une **signalétique** claire aux entrées de ville et au cœur de bourg, à la réinstallation raisonnée des **préenseignes**, à des **plans piétons** multilingues, à des offices de tourisme « **hospitalité 7/7** » ouverts sept jours sur sept en haute saison.
- ➔ Signature d’une **charte de l'accueil** réunissant mairie, entreprises, office du tourisme, transports et agents municipaux.

- ➔ **L'animation de centres vivants** en menant une politique de **terrasses** attractive, en veillant au maintien des licences IV ou, à défaut, en créant une **licence IV** attachée à la commune non transférable hors de la commune.

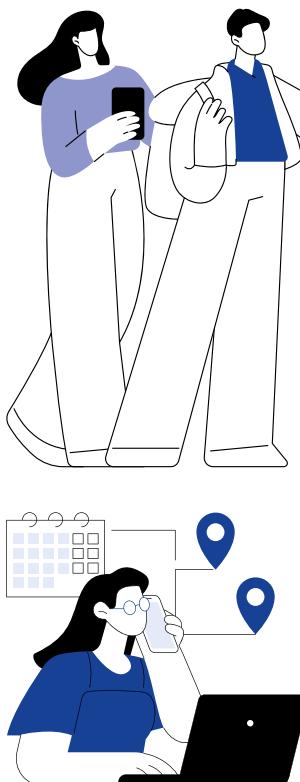
- ➔ **L'organisation d'événements réguliers et fédérateurs**, gastronomiques, sportifs ou culturels, la valorisation du rôle des CHRD'T en tant que véritables **liers-lieux** culturels accueillant concerts, expositions ou débats, et leur mise en réseau avec les acteurs culturels, écoles, associations et artistes locaux.

- ➔ **La valorisation des CHRD'T** avec la création d'un espace en ligne sur le site de la commune régulièrement actualisé qui regroupe les événements, les menus et les possibilités de réservation, tout en offrant des liens directs vers les sites officiels des établissements.

- ➔ Encourager le référencement des CHRD'T engagés dans une **démarche « verte »** ainsi que la mise en avant du « **fait maison** ».

- ➔ **Un soutien actif des communes à la digitalisation des CHRD'T** qu'il s'agisse du déploiement de **réseaux wifi** publics, de l'accompagnement à la création des **sites internet** des CHRD'T ou de leur **référencement** sur Google Maps et Tripadvisor.

- ➔ **Un dialogue régulier entre les entreprises, les communes et les agglomérations** pour que le développement touristique profite à l'essor des territoires et serve pleinement l'intérêt général.



Relevons ensemble le défi environnemental et social

Enjeux. Chaleurs estivales, épisodes de sécheresse, hausse du coût de l'énergie, attentes croissantes des habitants comme des visiteurs : face à ces défis, les CHRDT accélèrent la sobriété énergétique et l'économie circulaire, tandis que les communes, véritables chefs d'orchestre des politiques locales, jouent un rôle clé pour transformer les intentions en actions concrètes.

Travaillons ensemble à :

→ **Développer les circuits courts du champ à l'assiette** avec la mise en place avec la commune d'une charte « 100 % local d'abord » ou « Ici, produits du territoire » réunissant restaurateurs, producteurs et artisans afin de favoriser l'utilisation de produits locaux et de renforcer les liens entre agriculture, artisanat et restauration.

→ **Réduire les déchets des CHRDT à la source et les payer au juste coût** en déployant progressivement, quartier par quartier, le tri, la collecte et la valorisation des recyclables – verre, plastique, métal, carton – avec une tarification incitative liée au volume des ordures résiduelles.

→ Mettre à disposition un kit « zéro déchet pro » comprenant bacs normalisés, pictogrammes multilingues, planning de collecte dématérialisé et un contact référent en mairie.

→ **Proposer des solutions clés en main pour les biodéchets** qui prévoient, selon les besoins,

→ soit une collecte municipale ou intercommunale dédiée avec un calendrier renforcé en haute saison,
→ soit la mise à disposition de composteurs sur site ou de points de compostage partagés, accompagnés d'une formation initiale et de visites de suivi,
→ soit un accès facilité à des filières de méthanisation lorsque cela est pertinent.

L'objectif est d'équiper et de rendre opérationnels 100 % des CHRDT dans les douze mois suivant le lancement.

→ **Valoriser des établissements vertueux** en donnant de la visibilité aux labels écoresponsables, grâce à :

→ une carte interactive sur le site de la mairie,
→ une signalétique en ville,
→ un bonus de présence dans les supports municipaux,
→ une priorité d'accès à certaines opérations telles que les animations ou marchés thématiques.





➔ **Accompagner les hôteliers et restaurateurs dans l'obtention de certifications environnementales** à travers un diagnostic gratuit de départ, des ateliers pratiques « comment se labelliser » et un système de parrainage entre pairs.

➔ **Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux écogestes** avec la co-construction d'une charte, visible en terrasse et dans l'espace public – économie d'eau, tri, respect du voisinage, l'organisation de journées propreté avec les CHRDT, la distribution de cendriers de poche et l'augmentation des points d'eau et des sanitaires dans les zones touristiques.

➔ **Installer un comité municipal « Transition CHRDT »** associant les syndicats patronaux représentatifs de la profession afin d'intégrer les CHRDT aux plans communaux de sauvegarde – canicules, inondations, crises sanitaires.

➔ Mieux les impliquer dans la lutte contre le réchauffement climatique, notamment par la mise en place de brumisateurs publics, de zones d'ombres et d'ilots de fraîcheurs.

➔ **Publier un baromètre semestriel** en partenariat avec la mairie, l'office de tourisme et les collecteurs de déchets pour mesurer le taux d'équipement en tri et biodéchets des CHRDT, le volume de déchets évités, le nombre d'établissements labellisés et accompagnés par la commune.



Accélérons ensemble le recrutement et la formation dans le secteur CHRDT

Enjeux. Les tensions de recrutement restent vives dans notre secteur, et les réponses les plus efficaces se bâtissent à l'échelle locale, en agissant sur l'orientation des jeunes et la formation, le logement des salariés, la mobilité, la garde d'enfants, la montée en compétences et la gestion de la saisonnalité.

Travaillons ensemble à :

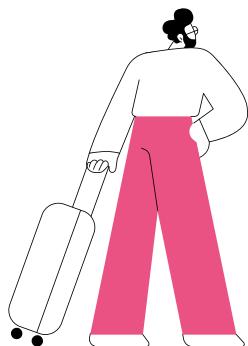
- ➊ **Valoriser les métiers et les formations HCR** en organisant et en accueillant régulièrement des événements dédiés à l'emploi du secteur – forums, job-dating, journées portes ouvertes, visites d'établissements.
- ➋ Mettre en avant la diversité des carrières et la richesse des formations auprès des jeunes, des demandeurs d'emploi et des publics en reconversion.
- ➌ **Diffuser très largement des offres d'emploi et de formation** du secteur HCR via la mairie et ses partenaires tels que les missions locales, les CCAS, les associations ou les relais emploi.
- ➍ **Faciliter le logement des salariés** en favorisant l'implantation de résidences mixtes répondant aux besoins conjoints des saisonniers, des étudiants et des apprentis, condition essentielle à l'attractivité et à la stabilité de l'emploi local dans le secteur HCR.
- ➎ **Améliorer la qualité de vie** au travail, notamment en prévenant les violences sexistes et sexuelles par des dispositifs tels qu'une médiation nocturne ou la mise en place d'une charte « Nocturne apaisée » élaborée avec les riverains.



Agissons efficacement pour réguler toute l'offre d'hébergement touristique

Enjeux. L'essor massif des meublés de tourisme réduit significativement l'offre locative classique, fait grimper les loyers, fragilise l'équilibre entre tourisme et hôtellerie réglementée et prive les communes de recettes essentielles. Les maires disposent désormais d'outils juridiques renforcés – enregistrement obligatoire de ces logements, changement d'usage, plafonds de nuitées, contrôles facilités, téléservice national, meilleure collecte de la taxe de séjour, surtaxe sur les résidences secondaires dans les zones tendues – pour réguler ce marché et préserver l'intérêt général.

Travaillons ensemble à :



- ➊ **Réglementer l'offre d'hébergement au niveau de la commune** grâce à une délibération municipale prévoyant **l'enregistrement** obligatoire des meublés de tourisme, **l'affichage** du numéro d'enregistrement sur les plateformes, **la gestion** des changements d'usage, **l'application** d'une surtaxe sur les résidences secondaires dans les zones tendues et **la fixation** de plafonds annuels de nuitées pour les résidences principales.
- ➋ **Renforcer les normes de sécurité et de salubrité dans les meublés de tourisme** en alignant le cadre juridique de la réglementation incendie sur celui de l'ensemble des hébergements touristiques marchands, pour réduire les distorsions de concurrence et garantir la sécurité des touristes comme des résidents permanents.
- ➌ **Contrôler et sanctionner les meublés de tourisme qui ne respectent pas la réglementation** en créant une cellule municipale qui aura la charge de croiser les fichiers – registre local, taxe de séjour, plateformes, de mener des campagnes de mise en conformité de ces logements, et de recourir à la taxation d'office et à l'application d'amendes lorsque cela est nécessaire.
- ➍ **Mieux utiliser la taxe de séjour** en résolvant les difficultés rencontrées par les communes dans la récupération des états déclaratifs des plateformes numériques chargées de la collecter, en veillant à la mise à jour et à la communication des barèmes à la DGFIP via l'application OCSIT@N.
- ➎ Assurer un fléchage transparent des recettes qui doivent être affectées exclusivement aux actions favorisant la fréquentation touristique du territoire.
- ➏ **Recourir à des outils data performants** pour identifier et suivre les annonces, en établissant des conventions avec les offices de tourisme pour la veille et l'information des hôtes, et en mettant en place un logiciel dédié au suivi de la collecte de la taxe de séjour.

Préservons le vivre ensemble et le développement de nos entreprises du secteur CHRDT

Enjeux. *Encadrer l'organisation des marchés gourmands estivaux pour éviter les distorsions de concurrence et associer les restaurateurs sédentaires.*

Les marchés gourmands, très appréciés du public, connaissent un essor important dans de nombreux territoires. Leur multiplication non régulée peut cependant fragiliser les établissements ouverts à l'année, qui assurent l'emploi local, paient des charges sur douze mois et contribuent à la vitalité des centres-bourgs. À titre d'exemple, été 2025, 394 marchés gourmands ont été recensés en Lot-et-Garonne.

Travaillons ensemble à :

- ➊ **Évaluer la fréquence, la répartition et les conditions d'organisation des marchés gourmands** afin d'éviter une concurrence déloyale avec les CHRDT sédentaires, dans un esprit de proportionnalité et d'équilibre économique.
- ➋ **Associer systématiquement les restaurateurs du territoire**, en leur réservant un accès prioritaire ou facilité à ces événements, afin qu'ils puissent eux aussi bénéficier de la dynamique estivale.





- ④ **Renforcer la sécurité des clients et des salariés** en soutenant des actions conjointes entre la police municipale, les services de secours et les établissements CHRDT, telles que des patrouilles aux heures sensibles, la présence de médiateurs de nuit, la mise en place de dispositifs anti-intrusion et anti-agression ou encore des campagnes de prévention portant sur l'alcool, les stupéfiants ou le harcèlement.
 - Les établissements doivent être reconnus comme de véritables relais de prévention et de sécurisation de leur environnement
- ④ **Promouvoir l'attractivité sociale et économique du secteur** en rappelant, dans les discours municipaux et les documents de planification, que les CHRDT sont créateurs d'emplois, de richesse et de lien social.
 - Chaque établissement contribue directement à la vitalité commerciale et culturelle de sa commune. Leur fermeture fragiliserait durablement l'écosystème local.
- ④ **Informier et former les services municipaux, la police et la gendarmerie aux spécificités des métiers de l'hôtellerie-restauration** – horaires atypiques, forte fréquentation saisonnière, gestion de l'alcool, accueil nocturne – afin de favoriser une relation constructive avec les professionnels plutôt qu'une approche uniquement répressive.
- ④ **Évaluer avant toute décision, les conséquences économiques et sociales d'une réduction des horaires d'ouverture ou d'une suppression d'autorisations de terrasses**, afin de mesurer leur impact sur la satisfaction de la clientèle, l'attractivité du centre-ville et les risques de report vers des lieux non encadrés, dans un esprit de concertation et de proportionnalité.
- ④ Créer une commission dédiée au tourisme en invitant systématiquement **les représentants CHRDT aux commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)** afin que les contraintes soient comprises, adaptées et mieux acceptées.
- ④ **Activer la commission des débits de boissons** pour faire de cette instance un lieu de dialogue entre décideurs publics et professionnels conformément à l'article L.3331-7 du Code de la Santé Publique.
- ④ **Sensibiliser les entreprises aux spécificités du secteur, notamment les établissements en difficulté**, en leur proposant les outils pratiques élaborés par l'Umih afin de leur fournir des repères utiles pour prévenir et gérer les situations critiques.

12 propositions de l'Umih aux candidats aux élections municipales de 2026

- 1. **Respecter les quotas et les règles pour la délivrance des licences**, applicables aux buvettes associatives, festivals, marchés, et aux épiceries et commerces en ligne. Dans le cadre du paracommercialisme.
- 2. **Aligner les normes de sécurité des meublés de tourisme sur celles de l'hôtellerie**, avec des contrôles et des sanctions en cas de non-respect.
- 3. **Favoriser le logement des salariés**, en soutenant la création de résidences adaptées aux saisonniers, étudiants et apprentis.
- 4. **Réserver l'utilisation de la taxe de séjour** à l'attractivité touristique du territoire.
- 5. **Revaloriser les métiers et les formations du secteur**, en promouvant la diversité des carrières et les opportunités auprès du grand public et des jeunes.
- 6. **Améliorer l'accueil** en modernisant la signalétique, en réinstallant les préenseignes et en engageant tous les acteurs du territoire dans une charte locale de l'accueil.
- 7. **Renforcer l'animation des centres-villes** par une politique de terrasses attractive et en protégeant les licences IV au bénéfice exclusif des communes.
- 8. **Réduire les déchets à la source et encourager les comportements vertueux**, avec la mise à disposition d'un kit "zéro déchet pro" et une tarification adaptée aux efforts réalisés.
- 9. **Valoriser des établissements vertueux** en donnant de la visibilité aux labels écoresponsables
- 10. **Créer un guichet unique « Accessibilité CHRDT »** regroupant l'ensemble des aides financières et techniques existantes.
- 11. **Mesurer l'impact économique et social** avant toute réduction d'horaires ou limitation des terrasses.
- 12. **Associer pleinement les représentants du secteur**, par leur participation régulière aux commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) et la création d'une commission dédiée au tourisme.

Nous contacter :